

**COMPTE RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du 06 MAI 2015 à 20 heures 00.**

Date de la convocation : 28 avril 2015

Date d'affichage : 28 avril 2015

Présents : Patrick BAVOUX, Maurice MARECHAL, Christophe TEILLARD, Didier CHARVET, Bruno BUIRON, Yann BERTHILLIER, Bruno GAILLARD, Laurence BORNEAT, Christelle GLASSON, Antoine GROS, Jocelyne GAILLETON, Françoise CASTEL, Jean-François POUPON et Laurence BAVOUX

Absents excusés : Gaëtan PERRON

Secrétaire : Maurice MARECHAL

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 25 MARS 2015

Le compte-rendu du conseil municipal du 25 mars 2015 est approuvé sans remarque.

**CONVENTION AVEC LA SOGEDO POUR LA FACTURATION, L'ENCAISSEMENT
ET LE REVERSEMENT DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT.**

Le Maire donne lecture de la nouvelle convention pour la facturation, l'encaissement et le reversement de la redevance d'assainissement élaboré par La SOGEDO.

Il indique la base de rémunération pour l'exécution des missions qui sont confiées par la présente convention à savoir que la collectivité versera à la SOGEDO la rémunération de 1.50 € HT par facture contre 2 € HT précédemment.

Il indique que la convention prendra fin dès l'achèvement du contrat d'affermage du service de l'eau potable signé entre SOGEDO et le SIE BRESSE REVERMONT auquel la collectivité est adhérente soit au 31 mars 2025.

*Après en avoir entendu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,
le conseil municipal, à l'unanimité,*

ACCEPTE et AUTORISE le Maire au nom de la Commune, à signer la convention pour la facturation, l'encaissement et le reversement de la redevance d'assainissement élaboré par la SOGEDO, à compter du 1^{er} avril 2015 et jusqu'au 31 mars 2025.

**ANNULATION REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER
PAR FRANCE-TELECOM (ORANGE) POUR L'ANNEE 2010
VIREMENT DE CREDITS**

Le Maire rappelle la délibération du 10 décembre 2014 concernant le versement de la redevance d'occupation du domaine public pour les années 2010 à 2013.

Or il s'avère que pour l'année 2010, le titre avait déjà été émis. En conséquence il faut annuler la demande pour 2010.

Il indique également qu'aucun crédit n'est ouvert à l'article titres annulés sur exercices antérieurs (673) et qu'il convient de réaliser un virement de crédit.

*Après en avoir entendu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,
le conseil municipal, à l'unanimité,*

ACCEPTE d'annuler la redevance de FRANCE-TELECOM pour l'année 2010 pour un montant de 827€ correspondant à :

- ❖ Artère aérienne : 47.38 € x 16.4 kms = **777.00 €**
- ❖ Artère en sous-sol : 35.53 € x 1.4 kms = **50.00 €**
- ❖ Emprise au sol : 23.69 € x 0 m² = **0.00 €**

ACCEPTE le virement de crédit suivant

Section fonctionnement :

Dépenses : Diminution du compte 022 «dépenses imprévues» pour un montant de 827 €,

Dépenses : Diminution du compte 673 «titres annulés sur exercice antérieur» pour un montant de 827 €,

AUTORISE le Maire à signer le mandat correspondant.

CONTRAT D'ENTRETIEN POUR LE POSTE DE RELEVAGE ET L'ARMOIRE DE COMMANDE.

Le Maire :

- ✓ Indique que le contrat d'entretien pour le poste de relevage et l'armoire de commande est échu.
- ✓ Donne lecture au conseil municipal d'une nouvelle proposition de contrat d'entretien pour le poste de relevage et l'armoire de commande établi par la Société AECI de Crottet (Ain) pour un montant annuel de 519.53 HT, soit 623.44 € TTC.
- ✓ Précise que le prix sera actualisé tous les ans selon la formule prévue à l'article VII du contrat d'entretien.
- ✓ Indique que le contrat est résiliable chaque année par la commune par lettre recommandée avec un préavis de deux mois ou automatiquement en cas de non-respect des clauses du contrat, aucune des parties ne pouvant prétendre à l'indemnité pour cause de résiliation,
- ✓ Indique que la durée du contrat est d'un an, renouvelable 3 fois par reconduction expresse soit à compter du 1^{er} mars 2015

Après avoir ouï l'exposé et délibéré, le conseil municipal :

ACCEPTE le contrat d'entretien avec la Société AECI de CROTTET (Ain) pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} mars 2015, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties.

AUTORISE le Maire ou un adjoint à signer ce contrat pour l'entretien du poste de relevage.

CONTRAT MAINTENANCE DEFIBRILLATEUR

Le Maire :

- Rappelle à l'assemblée l'achat de deux défibrillateurs (un en 2008 pour les pompiers et le deuxième en 2009 pour la commune) auprès de l'entreprise SCHILLER,
- Indique que le contrat est échu depuis le 31 mars 2015,
- Donne lecture au conseil municipal d'une nouvelle proposition de contrat de l'entreprise SCHILLER proposant un contrat de maintenance et d'entretien triennal hors consommable pour un montant TTC de 115.20 €, révisable au 1^{er} janvier de chaque année en fonction de la variation de l'indice par défibrillateur,
- Précise que le contrat de maintenance ne concernera que celui de la mairie étant donné que la maintenance du défibrillateur des pompiers est effectuée par le SDIS.

*Après en avoir entendu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,
le conseil municipal, à l'unanimité,*

ACCEPTE le contrat triennal de l'entreprise SCHILLER France SAS pour maintenance et entretien hors consommable du défibrillateur de la mairie pour un montant TTC de 115.20 €, à compter du 1^{er} avril 2015, révisable au 1^{er} janvier en fonction de la variation de l'indice, et pour une durée de trois ans.

AUTORISE le Maire ou un adjoint à signer le contrat correspondant.

EVALUATION DES TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES

Didier CHARVET, adjoint, responsable des affaires scolaires donne le compte rendu de la réunion du 7 avril avec tous les intervenants, les institutrices, les représentants de parents et la coordinatrice.

Il a été décidé d'établir un courrier et un questionnaire aux parents afin d'évaluer le ressenti des familles concernant les Temps d'Activités Périscolaires et de faire le bilan.

Il rappelle les activités de la période précédente et informe des prévisions pour la dernière période (du 27 avril au 03 juillet) :

- Initiation au football et basket,
- Théâtre d'improvisation,
- Jeux sensoriels,
- Jeu sportif : la grille mystérieuse,
- La chasse au trésor,
- Et le jeu d'adresse.

Et indique que les enfants sont désormais inscrits automatiquement vu la participation quasi unanime des enfants de l'école.

A l'issue de la période de restitution de ces questionnaires, le bilan global de ces évaluations sera transmis aux familles de la même manière, par le biais de l'école.

AFFICHAGE MEDIATHEQUE

Bruno BUIRON, adjoint, responsable des bâtiments communaux donne le compte rendu de la commission et rappelle qu'au vote du budget primitif 2015, il a été inscrit la somme de 376 € pour l'achat du support d'affichage de la médiathèque.

Il présente le devis validé par la commission pour un montant de 367.20 € TTC et les différentes solutions pour l'emplacement. Après vote, 1 élu a voté pour l'écriture horizontale, 13 élus pour l'écriture verticale et sur le côté droit de la porte d'entrée, avec la même couleur que les plaques de rues.

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Le Maire donne lecture des demandes de subventions auprès des associations selon le critère qui a été défini lors du conseil municipal du 25 mars dernier.

Après avoir ouï l'exposé du Maire, et délibéré, le Conseil Municipal :

ACCEPTE de verser au profit des demandes reçues :

- ✓ une subvention de 114 € au profit des associations de la Commune : Comité de fleurissement, Fasila'gym et les Anciens Combattants,
- ✓ une subvention de 57 € correspondant à 50 % de la subvention des associations au profit de l'amicale des donateurs de sang bénévoles,
- ✓ une subvention exceptionnelle de 1515 € au comité des fêtes pour financer le feu d'artifice lors de la vogue le 06 juin prochain.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Jury d'assises : A partir de cette année, le tirage se fera le 11 mai au chef-lieu de canton (St Etienne Du Bois) à l'aide de la liste électorale qui a été transmise.

Syndicat mixte Cap 3B : Le Président de la Communauté de Communes du Canton de Coligny et les membres du bureau convient l'ensemble des conseillers communautaires et municipaux à une réunion d'information pour une présentation du syndicat mixte Cap 3B, animée par M. DEBAT Jean-François, son président le lundi 11 mai à 20 h 30 en mairie de Marboz.

Collecte des ordures ménagères : La collecte du jeudi 14 mai 2015 (Ascension) pour tous les hameaux sauf l'Arbine, les Bernoux et les Flamins est avancée au mercredi 13 mai 2015 et la collecte du lundi 25 mai 2015 (Pentecôte) pour les hameaux de l'Arbine, les Bernoux et les Flamins est décalée au mardi 26 mai 2015.

Emplois saisonniers : Deux personnes ont postulé pour cet été. Il a été décidé d'attribuer deux semaines à chacun à raison de 22h30 par semaine en juillet. Si toutefois un saisonnier ne désire plus postuler, l'autre prendra les deux autres semaines.

Illumination : Un rappel est donné qu'au budget primitif de 2014, et reporté en 2015, une somme de 3000 € a été inscrite. Après diverses études, il a été décidé d'acquérir pour un montant de 2498, 90 € HT :

- un rideau de 4m de large x 3m de long qui sera installé sur la façade de la mairie,
- 3 guirlandes led + 2 guirlandes « flocons de neige » pour le sapin,
- 50 mètres de fil lumineux (led) pour créer divers décors
- 1 guirlande stalactite pour le tour du puits + 1 rideau effet défilant pour le puits

Un rappel est donné qu'il n'y aura plus besoin de louer une nacelle pour la pose et dépose des illuminations, soit une économie pour la commune. (Coût saison 2012/2013 : 1076.40€ et 2013/2014 : 648€).

Enrobé Communautaire : Le busage du fossé aux Jacquets face au local technique communal, la pose des bordures et de l'enrobé ont été effectués.

Parking Garavand : Un autre essai de plaque a été fait et les résultats sont satisfaisants. Une économie importante a été faite lors des travaux. Christophe TEILLARD propose d'enduire les places de stationnement avec un bi-couche sans dépasser le budget prévu initialement. Le conseil accepte cette dernière proposition.

Accotements : Ils seront fauchés sans problème avant la vogue les 6 et 7 juin prochains.

Bâtiment du stade : Bruno BUIRON, responsable des bâtiments communaux rencontre l'agence départementale d'ingénierie le 28 mai prochain afin d'avoir l'estimatif des travaux que la commission a envisagé. La décision sera prise en conseil municipal pour valider les choix qui seront retenus.

Plume : La numéro 24 a été distribuée ce jour.

Avis de naissance :

- 24 mars : Gabin ROMANET BERNARD domicilié 20 route du manoir,
- 24 avril : Romane DA RUGNA domiciliée 426 grande rue,
- 25 avril : Jules BERNARD domicilié 331 grande rue.

Réception TNT : Depuis quelques temps, des personnes domiciliées vers le stade informent d'une mauvaise réception le soir. Le conseil municipal charge Christophe TEILLARD pour recenser ces personnes et trouver une solution pour remédier à ce problème.

Bief du Lignon : Un récépissé de déclaration relatif à des travaux de réparation d'un ouvrage sur le bief du « Lignon » - RD 28 sur les communes de Bény et Villemotier a été reçu le 30 avril. Le document est mis à disposition sur le site internet des services de l'Etat durant une période d'au moins six mois et le dossier est consultable à la mairie de Villemotier.

A39 : Des travaux sont prévus au niveau de l'échangeur de Beaupont et sera fermé les 5 et 6 juin prochains.

Sou Des Ecoles : Dimanche 14 juin au stade, rallye pédestre et repas grillade le midi

8 Mai : Rappel de la cérémonie.